

Accélérer la transformation du secteur du domicile

La FEHAP et la CNSA ont signé une Convention de partenariat destinée à accompagner la transformation du secteur du domicile et à renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap.

La FEHAP et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont signé une convention de partenariat destinée à accompagner la transformation du secteur du domicile et à renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et dont le programme sera mis en œuvre de janvier à décembre 2026.

Dans un contexte de profondes évolutions démographiques et organisationnelles, ce partenariat traduit une ambition commune : soutenir les services autonomie à domicile dans l'adaptation de leurs pratiques, renforcer l'attractivité des métiers et consolider une logique domiciliaire au plus près des besoins des personnes accompagnées et des territoires.

Cette convention permettra d'accompagner les établissements et services dans leurs démarches d'amélioration continue de la qualité, notamment en facilitant leur appropriation du cadre des services autonomie à domicile et du référentiel national d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux porté par la Haute Autorité de santé. Elle prévoit éga-

lement le déploiement de formations professionnalisantes destinées à soutenir la transformation des organisations, à renforcer la coopération entre les professionnels de l'aide et du soin et à accompagner les équipes dans l'évolution de leurs pratiques managériales et professionnelles.

Le partenariat porte également une attention particulière à la qualité de vie et aux conditions de travail des professionnels, levier essentiel pour répondre aux enjeux d'attractivité du secteur. Des temps d'échanges et d'accompagnement seront organisés dans les territoires afin de diffuser des outils, partager les expériences et soutenir les dynamiques collectives. La CNSA soutient financièrement les actions engagées à hauteur de 60 % à 80 %.

Avec cette convention, les deux partenaires entendent franchir une nouvelle étape pour structurer et accélérer la transformation de l'offre à domicile, au service de parcours plus fluides et d'un accompagnement de qualité.

« Face au défi du vieillissement de la population et aux attentes croissantes des personnes soignées et accompagnées, il est indispensable de soutenir la transformation du secteur du domicile, souligne Marie-Sophie Desaulle, présidente de la FEHAP. Ce partenariat avec la CNSA marque une étape importante : il permettra de renforcer les compétences, d'accompagner les équipes et de consolider un modèle d'accompagnement à domicile plus coordonné, plus attractif et plus qualitatif sur l'ensemble des territoires. » ■

Extrait du communiqué de presse du 4 mars 2026.

Maëlig Le Bayon, directeur de la CNSA, et Marie-Sophie Desaulle, présidente de la FEHAP.

